

Sommaire

CF de Gym (p.1)
Asso 47 (p.1)
Temps partiel (p.2)
Les comités... (p.2)
Service public (p.2)
Flash'Actus (p.2)
Formation bénévoles (p.3)
CRIB / Sportif du mois (p. 3)



Championnat de France

Élite
Junior
Espoir
et TOP 12

Centre Omnisports Jacques Clouché - Boé

5 & 6 Avril - AGEN

Gymnastique

ARTISTIQUE & RYTHMIQUE
Féminine et Masculine

Asso 47 – Service d'aide à la vie associative

Asso 47 est un service du Conseil général qui a pour missions l'accompagnement et le conseil aux associations. Ce service départemental est gratuit et respectueux du principe de discrétion. La priorité est donnée à la qualité du service rendu, à la compétence des conseillers et au suivi après l'accompagnement.

Asso 47, c'est :

- 4 pôles d'accueil et de conseil en Lot-et-Garonne :
 - 997-A, avenue Jean Bru – 47000 Agen / du lundi au vendredi
 - Maison de la Vie Associative – 47300 Villeneuve / le jeudi sur RDV
 - Square de Verdun – 47200 Marmande / le mardi sur RDV
 - Espace d'Albret – 47600 Nérac / le lundi sur RDV
- Trois conseillères qualifiées,
- Des permanences tenues chaque semaine par des spécialistes,
- Des ateliers sur des thématiques variées,
- Des matinales, moments d'échanges informels autour d'actualités associatives,
- Des réunions d'informations

Contact :

05 53 69 43 73 – asso47@cg47.fr

Facebook : Asso Quarante Sept



Appel à projet « Sport, Santé, Bien-être »

L'activité physique est une priorité pour la DRJSCS et l'ARS Aquitaine. Dès 2013, ces deux institutions ont élaboré en concertation un plan régional « Sport, Santé, Bien-être » visant la pratique des APS pour le plus grand nombre. L'objectif général de cet appel à projets est de promouvoir le développement des pratiques physiques et sportives de loisir et bien être, facteur de santé, en direction des non pratiquants, excluant donc de fait ceux qui s'exercent actuellement individuellement ou au sein d'une association sportive. Le projet devra s'attacher à rejoindre de nouveaux pratiquants potentiels, notamment ceux qui sont les plus éloignés des activités physiques et sportives (adolescent(e)s, adultes sédentaires, femmes, séniors, personnes handicapées, personnes porteuses de maladies chroniques, et/ou personnes fragilisées au plan socio-économique).

Une attention toute particulière sera apportée aux projets réunissant, sur un même territoire, un ensemble d'acteurs : associations, collectivité locale, établissements scolaires, professionnels de santé, etc...

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site de la DRJSCS : www.aquitaine.drjscs.gouv.fr (rubrique sport santé) et doit être retourné en deux exemplaires avant le 9 avril 2014 (cachet de la poste faisant foi)

Les Comités...

Le CD Office du Mouvement Sportif

Président : Jean-Paul Galdin

Adresse :

Maison des Sports
48, av. Général Leclerc
47200 Marmande

Téléphone : 05 53 93 30 11

**150 associations sportives affiliées à
4 OMS du Lot-et-Garonne**

Missions :

Le Comité Départemental des Offices du Mouvement Sportif 47 rassemble 150 associations sportives affiliées aux 4 Offices du Sport du Lot-et-Garonne :

- L'Office des Sports du Pays de Duras,
- L'Union des Associations Sportives Villeneuvoises (UASV),
- L'OMS de Pont du Casse et
- L'OMS de Marmande

Créer son association : Bien rédiger ses statuts

L'acte fondateur d'une association est la signature d'un contrat par au moins 2 personnes qui les engagent les unes par rapport aux autres. Ce sont les « statuts de l'association » qui peuvent être modifiés en fonction de l'évolution de l'association.

Liberté de forme et de contenu : La forme et le contenu des statuts sont libres (dès lors qu'ils n'entrent pas en opposition avec la loi). Les modèles de statuts parfois fournis par les préfetures et sous-préfetures ou par d'autres organismes n'ont aucun caractère obligatoire. Une association qui veut obtenir ou conserver la qualité d'association agréée ou d'association reconnue d'utilité publique doit cependant conformer ses statuts à des exigences administratives qui limitent leur libre rédaction.

Éléments à indiquer : Objet de l'association, titre de l'association, siège social, durée pour laquelle l'association est créée (qui peut être une durée indéterminée), moyens de l'association, composition de l'association : membres fondateurs, bienfaiteurs, associés..., conditions d'adhésion et de radiation, organisation de l'association : modalités des prises de décisions, fonctionnement des instances dirigeantes, ressources de l'association : ressources financières et humaines, organisation financière et comptable, obligations de transparence, modalités de modification et de dissolution.

Règlement intérieur : Les statuts peuvent être complétés par un règlement intérieur qui fixe dans le détail les modalités de fonctionnement interne de l'association. Lorsqu'il est rédigé séparément des statuts, le règlement intérieur peut par la suite être modifié sans que cela entraîne une modification des statuts.

Flash'Actu

- **Escrime :** Championnat interrégionaux – du 28 au 30 mars 2014 au COJC
- **Full contact, Kick Boxing :** Gala international – le 29 mars 2014 à Marmande
- **Taekwondo :** 1^{er} Open de Villeneuve sur Lot – le 30 mars 2014 au complexe de la Myre Mory à Villeneuve sur Lot
- **Basket fauteuil :** Match Pavie/Angoulême – Le 12 avril 2014 à Castelculier
- **Judo :** Circuit Aquitain minimes – Le 12 avril 2014 au Temple sur Lot
- **VTT :** 3^{ème} manche championnat départemental – le 13 avril 2014 à Nérac
- **Cyclisme :** Tour du Lot-et-Garonne – Le 20 avril 2014 à Aiguillon
- **Twirling :** Quart de finale N2 – Les 19 et 20 avril 2014 au COJC Boé
- **Athlétisme :** 6^{ème} Meeting des 2 mers – Le 26 avril 2014 à Agen

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) – 1^{ère} partie

Le CEE peut être conclu, pour les personnes qui souhaitent exercer, durant les vacances scolaires, leurs congés professionnels ou leurs temps de loisirs, des fonctions d'animation ou de direction pour le compte d'un « accueil collectif de mineurs ».

Le CEE est seulement autorisé en présence :

- d'un employeur ayant la qualification d'accueil collectif de mineurs, qualification définie à l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles
- d'un éducateur, animateur ou directeur qui effectue sa prestation de travail durant les vacances scolaires ou au cours de ses congés professionnels ou ses temps de loisirs.

Attention, doit être impérativement identifiée une participation occasionnelle des éducateurs à l'accueil collectif de mineurs (article L.432-1 du CASF). Cette participation occasionnelle se traduit par l'impossibilité d'engager un salarié pour une durée supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-7 du CASF). Sont ainsi exclues les personnes qui animent au quotidien des accueils en période scolaire (article D.432-1 du CASF).

Dans la prochaine édition : les conditions de forme du CEE

(source : Fédération Nationale Profession Sport Loisirs)

Le coin du CRIB

Le sportif du mois

Les formations à venir : 1^{er} semestre 2014

Ligue de l'enseignement / DDCSPP 47

La conduite de réunions, les AG, les CA :

L'organisation d'une manifestation :

Les activités de l'association et la fiscalité :

ASSO 47

Loto, vide-grenier, kermesse, vos obligations :
Mercredi 9 avril 2014 à Nérac

Réglementation et animation d'une Assemblée Générale : Jeudi 10 avril 2014 à Agen

CDOS 47

Formation PSC 1 : 26 avril à Villeneuve, 3 mai à Agen

Rédiger son projet associatif : sur demande

Demande de subvention CNDS : sur demande

Accompagnement VAE : sur demande

DLA

Si vous souhaitez réaliser un accompagnement

DLA, contactez Sophie BRUNEAU

aux coordonnées suivantes :

dla47@creer.fr / 05 53 66 20 50

Pierrick Fédrigo – FDS

Né en 1978 à Marmande, Pierrick Fédrigo a débuté sa vie sportive par le foot avant de se tourner à 15 ans vers le cyclisme. Il obtiendra rapidement des résultats en remportant la Flèche Ardennaise et une étape du Giro della Regioni en Espoirs. Son palmarès n'est plus à présenter mais il faut rappeler qu'il a terminé en tête du général du Tour du Limousin en 2004 et 2007, été Champion de France sur route en 2005 et en tête du général du Tour de Dunkerque la même année. En 2008, il remporte sa première victoire Pro Tour : la classique du GP de Plouay. Il remporte également 4 étapes du Tour de France (2006, 2009, 2010 et 2012) et le Critérium International en 2010.

Il est aujourd'hui marié à Marie et ils ont ensemble deux enfants, Léonie et Antoine. Tout le monde s'accorde à dire que c'est un garçon très simple, humble et accessible, très proche de sa famille. Il est passionné de chasse, de cinéma et de golf et les jeunes espoirs du cyclisme peuvent également compter sur sa disponibilité, son aide sportive et morale.

Le CDOS 47 le remercie vivement d'avoir accepté d'être le parrain de la saison 2014/2015 du CPMS 47.



Propos recueillis par Jean-Paul Galdin, Vice-Président du CDOS 47